EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 juin 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt deux juin deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL,**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Edith CANDELIER à Jean-Pierre BRENAS, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Pascal GUITTARD, Magali GALLAIS à Pierre MIQUEL, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Alain LAFFONT
Madame Patricia GUILHOT demande une interruption de séance qui est accordée par M. le Maire à 18 h 20.
M. le Maire reprend la séance à 18 h 30 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (questions n°2 et n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour les questions n°2 et n°3.
Madame Dominique ROGUE-SALLARD arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Nicolas BONNET)
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Christophe BERTUCAT)
Madame Marion CANALES arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Mme Nicaise JOSEPH)
M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 et laisse pouvoir à Madame Patricia GUILHOT
Madame Valérie BERNARD quitte la séance pendant la présentation de la question n°16 et laisse pouvoir à Madame Cécile AUDET

Rapport N° 52
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent en raison de leur activité annuelle, de leur action et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

Subventions de fonctionnement

AIDE EN GARE - SOS VOYAGEURS

L'association dite Aide en gare - SOS Voyageurs a pour but :
- d'accueillir dans son local en gare SNCF, toute personne en difficulté (voyageur ou non voyageur) ;
- de répondre aux besoins immédiats de ces personnes dans la mesure de ses possibilités, si nécessaire en liaison avec les institutions et les associations compétentes.

L'association adhère à la Fédération Nationale des SOS Voyageurs.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2018, est de 24 100 euros.

En 2017, Aide en gare - SOS Voyageurs a été subventionnée à hauteur de 1 670 euros ; somme prévue par le budget primitif compte tenu de la régularité des actions accomplies pour répondre aux besoins des voyageurs en difficultés. Cette année, la même somme a été prévue.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 670 euros à Aide en gare - SOS Voyageurs, au titre de l'année 2018.

JONATHAN PIERRES VIVANTES ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU PUY-DE-DOME

L'association dite Jonathan Pierres Vivantes Association Départementale du Puy-de-Dôme a pour but l'entraide bénévole morale, spirituelle pour ceux qui le désirent, et la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles dont un ou plusieurs enfants sont décédés, conformément aux orientations définies par l'Association Nationale «Jonathan Pierres Vivantes» dont le siège social est à Paris. Cette entraide peut aussi s'adresser aux frères et sœurs d'un enfant décédé.

L'Association Nationale ainsi que ses associations locales sont reconnues d'utilité publique par un décret du 1er juillet 2014.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2018, est de 4 450 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 400 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2017 une subvention de fonctionnement de 300 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 50 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 euros à Jonathan Pierres Vivantes Association Départementale du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2018.

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS

L'association dite Association Départementale des Conjoints Survivants et Parents d'Orphelins a pour but :
- de grouper les veuves et les veufs pour créer entre eux un esprit d'entraide mutuelle en dehors de toute considération politique, religieuse ou sociale ;
- d'aider les veuves et les veufs à faire face à leurs devoirs et à leurs charges ;
- d'assurer la représentation des intérêts des veuves et des veufs auprès des pouvoirs publics du Département.
- de donner à la Fédération des Associations de Conjoints Survivants et Parents d'Orphelins (FAVEC) une assise solide dans le Département du Puy-de-Dôme afin d'augmenter son influence et son autorité auprès des pouvoirs publics nationaux.

Ils informent, accompagnent et défendent les droits des veuves et des veufs. Ils sont à l'écoute et accueillent tous les cas dans le travail du deuil.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2018, est de 4 497,29 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2017 une subvention de fonctionnement de 500 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 500 euros à l'Association Départementale des Conjoints Survivants et Parents d'Orphelins, au titre de l'année 2018.

SYSTEME D'ÉCHANGE LOCAL DE CLERMONT-FERRAND

L'association dite Système d'Echange Local de Clermont-Ferrand (SEL de Clermont-Ferrand) a pour but de promouvoir les solidarités dans le cadre du développement local, grâce à des échanges multilatéraux de savoirs, de biens, et de prestations de services de voisinage. Ces échanges sont effectués de gré à gré, entre les adhérents, selon les offres et demandes de chacun.

L'association est gérée par un collectif de 5 membres.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2018, est de 1 400 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2017 une subvention de fonctionnement de 300 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 euros à Système d'Echange Local de Clermont-Ferrand, au titre de l'année 2018.

AMICALE DES RETRAITES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET DU CCAS

L'association dite Amicale des Retraités Territoriaux de la ville de Clermont-Ferrand et du CCAS a pour but :
- de créer, animer et développer les rencontres et les liens d'amitié entre ses membres ;
- d'aider à résoudre certaines difficultés des membres en les informant, les conseillant et les soutenant ;
- de participer à l'animation de la vie collective, dans le respect des convictions de chacun ;
- d'organiser des déplacements et voyages et toutes activités touristiques et physiques ;
- d'organiser diverses activités ou manifestations ;
- de participer aux activités organisées par Génération Mouvement ;
- de servir de cadre aux membres adhérents pour l'amélioration de leur condition de vie ;
- de représenter ses membres toutes les fois qu'une action collective doit être localement exercée et d'être l'interprète des adhérents auprès des collectivités et associations locales ;
- d'assurer un rôle d'impulsion, d'information et de formation de ses membres ;
- de susciter, d'encourager et d'organiser sur un plan local, toutes réalisations ayant pour but de rompre l'isolement des personnes âgées ;
- d'organiser et de coordonner des actions de solidarité, de loisirs, culturelles et sportives.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2018, est de 30 755 euros en dépenses et 28 840 euros en recettes.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2017 une subvention de fonctionnement de 700 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 183 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 700 euros à l'Amicale des Retraités Territoriaux de la ville de Clermont-Ferrand et du CCAS, au titre de l'année 2018.

UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES - DELEGATION DU PUY-DE-DOME

L'association dite Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques a pour but de regrouper sur le plan national les familles de malades psychiques dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts.

Au sein de la délégation du Puy-de-Dôme, les bénévoles se relaient auprès des familles afin de les aider à sortir de l'isolement et à faire face à la maladie (schizophrénie, bipolarité, dépressions sévères, psychoses graves et troubles obsessionnels compulsifs).

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2018, est de 17 070 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2017 une subvention de fonctionnement de 3 000 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 183 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 3 000 euros à l'Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques - Délégation du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2018.

A.D.F.I. 63 «AUVERGNE»

L'Association dite Association pour la Défense des Familles et des Individus victimes des sectes (A.D.F.I. 63 «AUVERGNE») est membre de l'Union Nationale des Associations pour la Défense des Familles et des Individus victimes des sectes (U.N.A.D.F.I.), reconnue d'utilité publique.

Cette association a pour but de prévenir et de défendre les familles et les individus contre les pratiques exercées par des groupes, mouvements ou organisations à caractère sectaire, totalitaire et qui, quelles que soient l'appellation et la forme sous laquelle elles sont mises en œuvre, portent gravement atteinte aux Droits de l'Homme et aux Libertés fondamentales définies par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

L'activité d'A.D.F.I. 63 «AUVERGNE» se traduit par la mise en place d'un centre d'accueil, de documentation et d'information sur les mouvements sectaires au service de toute personne qui se trouve confrontée à ces phénomènes. Le monde des dérives sectaires va croissant, générant de plus en plus de ravages collatéraux et de problèmes préoccupants, tant psychologiques que financiers.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2018, est de 15 306 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2017 une subvention de fonctionnement de 300 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 183 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 euros à A.D.F.I. 63 «AUVERGNE», au titre de l'année 2018.

CULTURES DU CŒUR AUVERGNE

L'association dite Cultures du Cœur Auvergne a pour but de lutter contre l'exclusion et d'agir en faveur de l'insertion sociale des personnes les plus démunies, en facilitant leur accès à la culture, aux sports et aux loisirs.
Pour cela, elle contracte des partenariats avec les opérateurs culturels et sportifs pour permettre aux publics exclus de la culture, du sport et des loisirs, d'accéder aux spectacles et manifestations qu'ils organisent, par l'offre de places et l'organisation d'actions de sensibilisation. Cela concerne notamment les jeunes publics et leur famille.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2018, est de 69 601 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2017 une subvention de fonctionnement de 2 000 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 183 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 2 000 euros à Cultures du Cœur Auvergne, au titre de l'année 2018.

Subventions exceptionnelles

CLUB AUVERGNE RUGBY ADAPTE

L'association dite Club Auvergne Rugby Adapté a pour but :
- d'organiser, de promouvoir et de développer des activités physiques et sportives adaptées au profit des jeunes et adultes en situation de handicap mental ou psychique accueillis ;
- de proposer un programme régulier d'entraînement sportif dans la pratique du rugby afin de les préparer aux rencontres sportives affinitaires type Fédération Française du Sport Adapté, à tous les degrés de programmation (départemental, régional, national, international) ;
- de permettre à ses membres, grâce au sport pratiqué dans un cadre officiel et reconnu, une mise en mouvement de leurs aptitudes physiques, mentales et sociales et donc de leur ouvrir de plus larges perspectives d'intégration sociale ;
- de favoriser l'expérience de l'initiative et de la responsabilité de la citoyenneté en invitant ses membres à prendre une part active au fonctionnement de l'association sportive.

L'association participe à son premier Championnat de France de Rugby Adapté à Montauban du 25 au 27 mai 2018. Cette participation permettra à leurs joueurs, grâce au sport pratiqué dans un cadre officiel, de s'affirmer et de mettre en valeur leurs aptitudes physiques.

Le budget prévisionnel de l'action est de 8 500 euros en dépenses et 6 402 euros en recettes.

Au regard du coût du projet, l'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2015 une subvention de fonctionnement de 2 000 euros au titre de la politique sportive.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 000 euros au Club Auvergne Rugby Adapté, au titre de l'année 2018.

RESTAURANTS DU CŒUR - RELAIS DU CŒUR DU PUY-DE-DOME

L'association dite Restaurants du Cœur - Relais du Cœur du Puy-de-Dôme a pour but d'aider et d'apporter, sur le territoire du Puy-de-Dôme, une assistance bénévole aux personnes en difficulté, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées, et d'une manière générale par toute action d'insertion dans la vie sociale et l'activité économique.

Dans le cadre d'une action destinée à leurs bénéficiaires et leurs enfants, l'association Restaurants du Cœur - Relais du Cœur du Puy-de-Dôme organise une opération qui leur permet d'accéder à la culture, notamment via le cinéma.
Durant cinq mois, ce sont environ 540 personnes dans tout le département, avec une forte présence sur Clermont-Ferrand, qui sont concernées.
Plusieurs responsables de salles de cinéma sont associés comme partenaires, en pratiquant une politique tarifaire préférentielle.

Le budget prévisionnel de l'action est de 2 098 euros.

Au regard du coût du projet, l'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2017 une subvention exceptionnelle de 600 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 183 euros pour cette action.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle de 600 euros aux Restaurants du Cœur - Relais du Cœur du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2018.

JONATHAN PIERRES VIVANTES ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU PUY-DE-DOME

L'association dite Jonathan Pierres Vivantes Association Départementale du Puy-de-Dôme a pour but l'entraide bénévole morale, spirituelle pour ceux qui le désirent, et la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles dont un ou plusieurs enfants sont décédés, conformément aux orientations définies par l'Association Nationale «Jonathan Pierres Vivantes» dont le siège social est à Paris. Cette entraide peut aussi s'adresser aux frères et sœurs d'un enfant décédé.

L'association organise à nouveau une journée d'accueil, d'échanges et de soutien psychologique entre parents, frères et sœurs endeuillés, le 17 novembre 2018, à l'espace Henri Biscarrat à Ceyrat. Un travail de groupes d'échanges avec des parents écoutants aura lieu. Une conférence est également prévue.

Le budget prévisionnel de l'action est de 1 280 euros.

Au regard du coût du projet, l'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2017 une subvention exceptionnelle de 450 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 90 euros pour cette action.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle de 450 euros à Jonathan Pierres Vivantes Association Départementale du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2018.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 JUIN 2018

Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe à la Solidarité et à l'Action Sociale,

CLERMONT-FERRAND ARVERNA CIVITAS NOBILIS

Nicaise JOSEPH.